



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2022.**

— : —

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 13.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 16 décembre 2022.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BERNARD Laurent, GUINET Stéphanie, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, VINCENT Barbara, SENT Virginie.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

MARIANI Isabelle donne procuration à PLUVINAGE Sybille, BLANC-GARIN Magali donne procuration à HEPNER Delphine, GUILLAUME Johann donne procuration à SOARÈS Daniel, D'HALLUIN Florence donne procuration à LENNE Thomas, LOISEL Maxime donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, et DRIEUX Didier donne procuration à MALDERET Pierre.

**Secrétaire de séance :** SOARÈS Daniel.

**Délibération 2022 – 40 :**

**Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service technique.**

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID perdure et entraîne des absences régulières d'agents techniques, avec une charge de travail importante. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un contrat à durée déterminée d'un an,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique d'entretien des bâtiments communaux ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 5 contre, **le conseil municipal DÉCIDE :**

- **la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité** qui prendra effet à compter du 14 février 2023 **dans le grade d'adjoint technique territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de service de **25 heures par semaine**.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant **du 14 février 2023 au 13 février 2024 inclus**.
- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire d'un minimum d'un an.

- L'agent recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 371 du grade de recrutement (indice majoré 343).
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Daniel SOARÈS.

*Acte rendu exécutoire après transmission en  
sous-préfecture et publication sur le site  
de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr)  
en date du 21 décembre 2022.*